

# DOL DE BRETAGNE ET L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

## UN TRAVAIL EXEMPLAIRE

En 2015, l’ADICEE, association agréée au titre de l’environnement pour le département d’Ille et Vilaine, assiste à la présentation par le maire de Dol d’un projet de règlement local de publicité (RLP). Le président de l’ADICEE à l’époque est également le responsable du groupe de travail « publicité » de la SPPEF et particulièrement compétent en matière d’affichage publicitaire.

Rappelons que le RLP est la possibilité pour le maire de se substituer au préfet pour organiser la police de la publicité sur le territoire communal. Avec un tel outil, l’édile peut organiser et mieux maîtriser l’implantation des dispositifs publicitaires et en particulier des dispositifs d’enseignes qui sont soumis à son autorisation.

L’inventaire réalisé par un bureau d’étude dénombrait 94 dispositifs dont 75 publicités, pré-enseignes ou enseignes en infraction du règlement national.

Ces chiffres sont représentatifs des dérives auxquelles se livrent les afficheurs en toute impunité. En faisant valider le RLP par le conseil municipal, le maire aurait hérité de cette situation et aurait eu à charge de les faire enlever, avec tous les conflits locaux que cela pouvait entraîner.

L’enjeu était d’importance pour cette commune de 5.000 habitants, située en plein cœur de la baie du Mont Saint-Michel, abritant 7 monuments historiques et disposant en plein centre de très importants espaces naturels.

Sur les conseils de l’association, le maire de Dol suspendait l’étude en cours.

L’ADICEE a alors effectué un relevé d’infractions et saisit le préfet d’une demande visant à faire enlever ou mettre en conformité les dispositifs contestables.

La principale empreinte publicitaire était le fait des grandes surfaces SUPER U et CARREFOUR MARKET.





En août 2015, devant le silence du préfet, l'ADICEE engageait la responsabilité de l'Etat devant le tribunal administratif de Rennes. L'association a initié alors de nombreux échanges avec la Direction Départementale des Territoires et de la MER (DTTM). L'arrivée en janvier 2016 d'un agent assermenté a permis d'obtenir l'enlèvement de la plupart des dispositifs en infraction.

Les derniers récalcitrants se sont vus, en avril 2016, mis en demeure de régulariser leur situation et le paysage de Dol s'est nettement éclairci.

Sur la commune de Dol de Bretagne il reste moins de 3 panneaux en infraction, et nous avons bon espoir de les voir disparaître dans les prochains jours.

Notre action se poursuit maintenant sur la commune de La Fresnais, et le canton de Dinard.